

8 juillet 1935

La collaboration par n'importe quel moyen !

Voici bientôt un an que nous réclamons sans nous lasser l'application de la seule formule qui peut encore rénover et assainir la politique de ce pays : celle de la collaboration franco-libanaise.

Nous avons indiqué les moyens d'établir cette collaboration. Nous avons dit comment une Chambre libanaise, élargie, renforcée et souveraine peut constituer le plus heureux contrôle d'un Exécutif qui, depuis l'établissement du mandat, est constamment resté sous l'influence du mandataire ; comment la Chambre peut suggérer et proposer à cet Exécutif déjà hypertrophié les initiatives qu'il ne peut pratiquement pas prendre ; pourquoi l'équilibre ainsi assuré, le pouvoir ainsi partagé et les responsabilités ainsi précisées, cette forme de gouvernement doit nécessairement rétablir un contact menacé entre le pouvoir et le pays, entre la France et le Liban.

Le dernier discours du Comte de Martel nous permet d'augurer qu'on s'inquiète davantage à l'heure actuelle de donner à ce principe (de collaboration franco-libanaise) une application concrète.

La question de la collaboration peut ainsi se résumer : Français et Libanais désirant également collaborer entre eux, comment réaliser cette collaboration ?

Sur quelles bases ?

Sur quelles garanties ?

Sous quel contrôle ?

Par quels moyens ?

Pour nous, le moyen importe relativement peu. Nous avons indiqué ceux qui s'imposaient comme paraissant les plus facilement applicables, les plus souhaitables, les plus justes. Mais ce qui compte pour nous, c'est seulement de réaliser la collaboration. N'importe comment.

C'est pourquoi nous ne voulons pas nous attacher à ne vouloir cette collaboration que par une réforme parlementaire. C'est pourquoi aussi nous proposerons sans relâche et indifféremment tous les moyens qui nous paraîtront pouvoir assurer effectivement la collaboration.

Le Conseil Consultatif libanais en est un.

Cette idée si simple que nous avons déjà suggérée et défendue, fait-elle son chemin ? Deviendra-t-elle une réalité ? Un Conseil Consultatif libanais, placé directement auprès du Haut-Commissaire, par le Haut-Commissaire lui-même, constituerait sans aucun doute un départ sans risques dans la voie d'une collaboration efficace. Puisque la Haut-Commissaire est le chef incontesté des Pays de Mandat, puisqu'il en est le seul chef, n'est-ce pas auprès de lui qu'il convient que des voix libanaises se fassent entendre, que ces voix se fassent entendre directement, sans truchement et régulièrement, au cours de réunions hebdomadaires, par exemple, tenues à jour et à heure fixes, où seraient agitées des idées et discutés les projets ?

On ne nous fera pas croire que la création d'une telle institution dépasse les forces libanaises et qu'elle représente pour le mandat une telle charge, un tel effort de volonté. Elle mérite donc d'être retenue et nous y reviendrons.